



RECU EN PREFECTURE

Le 06 octobre 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220929-D00691410-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 06/10/2022

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 29 septembre 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

#### Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 9), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 8 incluse), M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 9 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF

#### Secrétaire :

Mme Marie ZEHAF

#### Étaient absents :

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE

#### Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Abdel GHEZALI à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 20), M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 39), Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à compter de la question n° 9 et jusqu'à la question 46 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10).

**OBJET :** 7. Consultation publique pour l'ajout de sites bisontin au réseau Natura 2000 "moyenne vallée du Doubs"

Délibération n° 2022/006914

## Consultation publique pour l'ajout de sites bisontins au réseau Natura 2000 « moyenne vallée du Doubs »

**Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire**

	Date	Avis
Commission n° 2	13/09/2022	Favorable unanime

**Résumé :**

La DREAL Bourgogne-Franche-Comté a lancé une consultation publique pour l'extension du périmètre Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs ». La Ville de Besançon est concernée au titre de ces espaces : sites fortifiés de la côte de Chailluz et souterrain de la chaufferie de la Citadelle qui abritent des colonies de chiroptères importantes pour l'échelle du Département.

Le site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs » a été désigné comme une Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive Européenne « Habitats-Faune-Flore » en 2015 (carte en annexe 1).

Le site abrite d'importantes populations de chiroptères (18 espèces protégées) du fait principalement de la présence de nombreux gîtes favorables (cavités souterraines naturelles ou anthropiques, arbres à cavités). A proximité immédiate de ce site Natura 2000 sur la commune de Besançon, d'autres gîtes à chiroptères à enjeux ont été identifiés situés sur du patrimoine bâti (synthèses des connaissances des 5 gîtes à grand Rhinolophe sur la commune de Besançon en annexe 2) :

- au sein des sites fortifiés de la côte de Chailluz (fort de la Dame Blanche, poudrière de la Dame Blanche et poudrière Geneau) (carte annexe 1).
- à l'intérieur du souterrain de la chaufferie de la Citadelle de Besançon et de sa sortie (carte annexe 1).

Le comité de pilotage du site Natura 2000 a émis un avis favorable pour lancer officiellement la procédure d'extension du périmètre pour ces différents sites le 3 mai 2021.

Afin d'acter ces modifications de périmètre, une consultation publique des communes concernées est nécessaire. En application de l'article L 414-1 du code de l'environnement, les communes et EPCI sont invités à se prononcer sur la pertinence de modification de périmètre.

Suite à l'avis émis par les communes, le Préfet pourra décider de transmettre cette proposition d'extension de périmètre au Ministère de la Transition Ecologique, qui pourra alors le notifier à la Commission Européenne.

Compte tenu des enjeux patrimoniaux des espèces recensées dans ces sites, des modalités actuelles de gestion de ces sites tant en forêt de Chailluz qu'à la Citadelle et de l'engagement de la Ville de Besançon dans la préservation et le renforcement de la biodiversité,

**Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet d'extension du périmètre Natura 2000 avec l'intégration des sites bisontins.

La Secrétaire de séance,



Marie ZEHAF,  
Conseillère Municipale Déléguée.

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES DE 5 GÎTES A  
GRAND RHINOLOPHE sur la commune de  
BESANÇON (25)

~

CPEPESC Franche-Comté



Réalisé par :

**CPEPESC Franche-Comté**

3 rue Beauregard 25000 BESANCON

Tél : 03.81.88.66.71 – Fax : 03.81.80.52.40

Mél : [chiropteres@cpepesc.org](mailto:chiropteres@cpepesc.org)



**Octobre 2020**

## Préambule

La commune de Besançon accueille une belle population de Grand rhinolophe, qui utilise plusieurs gîtes au cours de son cycle annuel : pour l'hibernation, en période de reproduction et en transit. Suite à une sollicitation de Samy Seiner (EPTB Saône-Doubs), cinq sites attirent notre attention dans cette synthèse, en vue d'intégrer le réseau Natura 2000 (site « Moyenne Vallée du Doubs »). Il s'agit de :

- **Fort de la Dame Blanche**
- **Poudrière de la Dame Blanche – Charrière du Fort**
- **Poudrière Geneau**
- **Souterrain de la Chaufferie – Citadelle de Besançon**
- **Grotte supérieure Saint-Léonard**

Depuis 2007, l'ensemble des sites de reproduction et des aires de repos fréquentés par les chauves-souris bénéficient également d'une protection stricte en tant qu'habitat d'espèces protégées par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007.

Depuis les années 1990, la Commission de Protection des Eaux de Franche-Comté effectue des comptages dans le cadre des missions d'inventaire ou de suivis scientifiques en lien avec les services du Ministère chargé de la protection de la nature. Un bilan est effectué ci-après avec une synthèse des espèces présentes dans chaque site concerné par ce document.

## Eléments chiroptérologiques

Les chauves-souris, mammifères protégés, occupent ces sites toute l'année, avec des variations d'effectifs selon la période.

### Espèces présentes :

**13 espèces** sont régulièrement observées dans l'ensemble de ces 5 sites, dont **7 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune-flore** (*Barbastelle d'Europe*, *Grand murin*, *Grand rhinolophe*, *Minioptère de Schreibers*, *Murin à oreilles échanquées*, *Murin de Bechstein*, *Petit rhinolophe*).

L'espèce phare rencontrée dans ces sites est le **Grand rhinolophe**, espèce classée En danger en Franche-Comté (CPEPESC, 2008). Deux sites de reproduction sont connus sur Besançon, hébergeant environ 70 individus (*Fort de la Dame Blanche*) et entre 50 et 100 individus (*Citadelle*). En période hivernale l'espèce est plus généralement rencontrée sur les trois autres sites. La population hivernale recensée dans l'ensemble de ces sites est d'environ une bonne quarantaine d'individus, avec la plus forte concentration dans la Poudrière de la Dame Blanche (jusqu'à 36 individus). Jusqu'à présent, aucun comptage régulier et simultané n'a été réalisé sur ces sites, à l'exception d'un suivi en décembre 2017.

Ces 5 sites font partie d'un réseau de gîte plus vaste autour de la moyenne vallée du Doubs (entre Besançon et Baumeles-Dames). Il est nécessaire pour le Grand rhinolophe de disposer d'un nombre important de sites favorables à son installation pour effectuer son cycle biologique chaque année. Cet ensemble de gîtes sera utilisé au fil des saisons pour le transit, l'hibernation, l'estivage et/ou la reproduction. Parfois, certaines femelles reproductrices peuvent utiliser plusieurs gîtes différents au cours de l'été.



### Grand rhinolophe

**Description** : taille 5-6 cm – envergure 33 à 44 cm – poids 15 à 34 g. Espèce la plus grande des 5 Rhinolophes d'Europe. Présent sur la quasi-totalité du territoire français, le Grand rhinolophe est connu sur tous les départements Franc-comtois, où il est régulièrement observé en période estivale dans les greniers de bâtiments et quelques grottes naturelles. Ses gîtes d'hibernation sont généralement des cavités souterraines : grottes/gouffres, galeries de mines, caves, etc. ; où l'hygrométrie est forte et la température fraîche. Aimant les régions chaudes, il ne se rencontre guère au-dessus de 1 500 m d'altitude. Pour se nourrir, le Grand rhinolophe chasse préférentiellement dans des pâtures entourées de haies hautes et apprécie les mosaïques de milieux mixtes semi-ouverts. La végétation lui permet de se percher pour pratiquer la chasse à l'affût.

## Bilan des connaissances actuelles sur les chauves-souris pour les 5 sites

Site	VERNACULAIRE	NB DONNEES	Effectif mini	Effectif max	Dernière année d'obs	Connaissances en ÉTÉ	Connaissances en HIVER	Connaissances en REPRO	Connaissances en TRANSIT
6SP	Fort de la Dame Blanche	Barbastelle d'Europe *	2	1	4	2017	NON	OUI	NON
	Fort de la Dame Blanche	Sérotine commune	2	1	2	2017	NON	OUI	NON
	Fort de la Dame Blanche	Murin de Natterer	2	1	3	2017	NON	OUI	NON
	Fort de la Dame Blanche	Pipistrelle indéterminée	1	-	1	1998	NON	OUI	NON
	Fort de la Dame Blanche	Oreillard indéterminé	2	-	1	2017	NON	OUI	NON
	Fort de la Dame Blanche	Grand rhinolophe *	5	1	70	2019	NON	OUI	OUI
5SP	Poudrière Geneau	Murin de Daubenton	1	-	1	2017	NON	NON	NON
	Poudrière Geneau	Murin à oreilles échancrées *	1	-	1	2018	NON	OUI	NON
	Poudrière Geneau	Murin indéterminé	1	-	1	2018	NON	NON	NON
	Poudrière Geneau	Oreillard indéterminé	1	-	1	2017	NON	OUI	NON
	Poudrière Geneau	Grand rhinolophe *	6	2	6	2020	NON	OUI	NON
	Poudrière Geneau	Petit rhinolophe *	6	1	2	2019	OUI	OUI	NON
2SP	Poudrière de la Dame Blanche "Charrière du Fort"	Grand rhinolophe *	3	2	36	2020	OUI	OUI	NON
	Poudrière de la Dame Blanche "Charrière du Fort"	Barbastelle d'Europe *	1	-	3	2020	NON	NON	NON
	Poudrière de la Dame Blanche "Charrière du Fort"	Chiroptère indéterminé	1	-	1	2018	NON	OUI	NON
Grotte supérieure Saint-Léonard	Barbastelle d'Europe *	4	1	5	2012	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Chiroptère indéterminé	1	-	2	2020	NON	NON	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Complexe Murins à museau sombre	5	-	1	2008	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Sérotine commune	7	1	3	2016	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Minioptère de Schreibers *	5	-	1	2020	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Murin de Bechstein *	1	-	1	2018	NON	NON	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Murin de Daubenton	2	-	1	2012	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Murin à oreilles échancrées *	8	-	1	2017	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Grand murin *	9	-	1	2017	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Murin indéterminé	1	-	1	1999	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Pipistrelle indéterminée	26	1	31	2018	NON	OUI	NON	
Grotte supérieure Saint-Léonard	Grand rhinolophe *	49	1	30	2020	NON	OUI	NON	
1SP	Souterrain de la chaufferie - Citadelle de Besançon	Grand rhinolophe *	16	4	104	2019	NON	OUI	OUI

\* espèces inscrites à l'Annexe II de la DHFF

185 ha en îlots de sénescence -  
2040 ha massif de Chairpuz -

### Éléments de contexte sur les sites

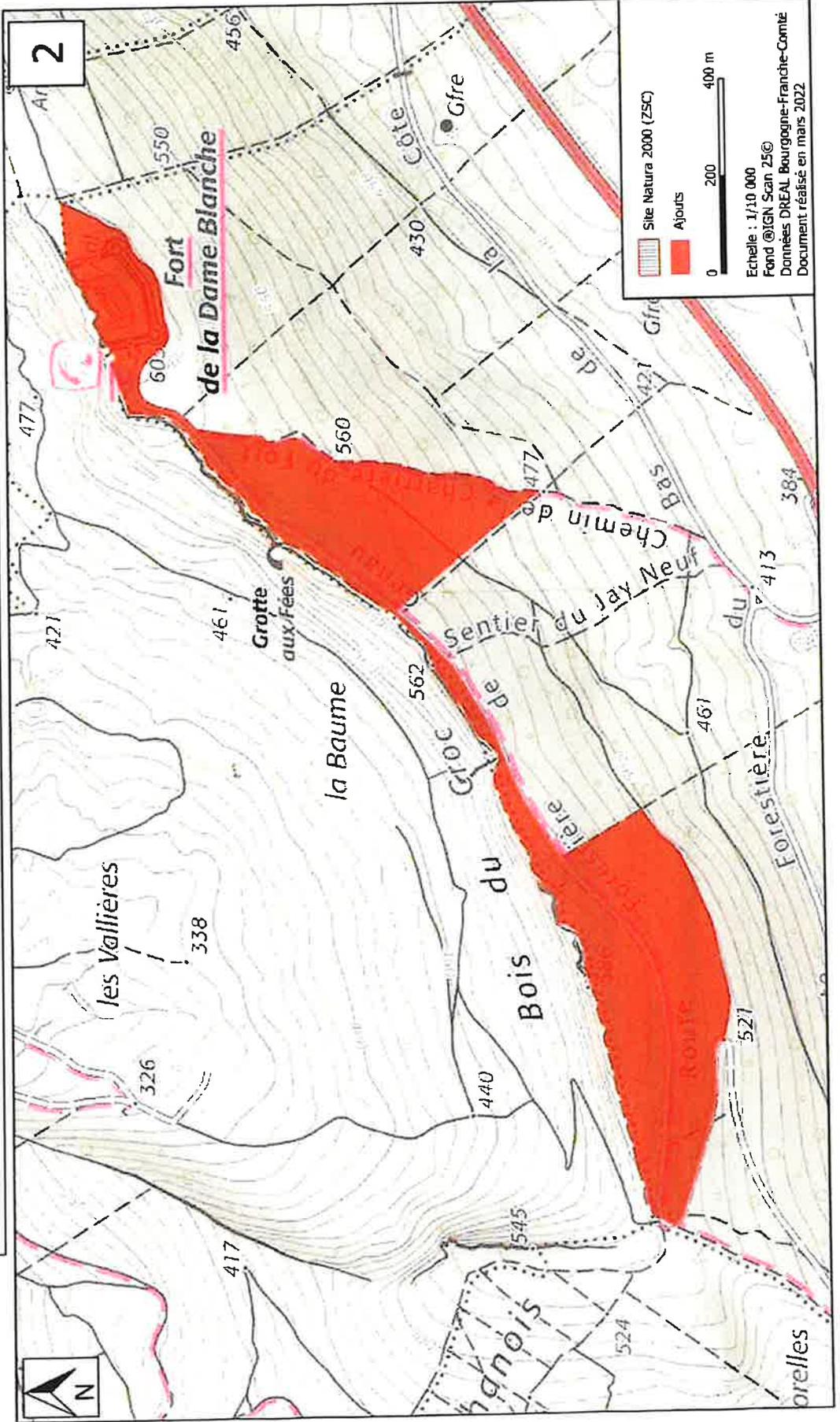
- Fort de la Dame Blanche : accès sauvage possible par une fenêtre dans les douves, qui peut contribuer à un dérangement ponctuel. A priori, le dérangement pourrait être limité sur ce site de reproduction. Toutefois, une fermeture physique de l'accès sauvage serait nécessaire pour préserver la tranquillité de la colonie.
- Poudrière de la Dame Blanche – Charrière du Fort : située en contrebas du Fort de la Dame Blanche, la charrière est visible depuis le sentier de randonnée et donc très facile d'accès. Du fait des beaux effectifs présents en hiver, ce site a un besoin de protection physique afin d'y éviter une trop grande fréquentation humaine à cette période très critique pour les chauves-souris.
- Poudrière Geneau : site facilement accessible, normalement fermé par deux grilles fixes. Une est endommagée et permet de rentrer dans le souterrain. La proximité de ce site vis-à-vis de la piste forestière augmente les possibilités de dérangement. Une réparation ou changement de la grille permettrait de préserver la quiétude des lieux, notamment pour hiver.
- Grotte supérieure de Saint-Léonard : site très facile d'accès qui en fait un site très fréquenté du fait de la proximité avec la ville de Besançon. Si une protection physique paraît difficilement envisageable dès l'entrée de la grotte, elle est possible après quelques mètres à l'intérieur de la galerie, dans un site où jusqu'à une trentaine de Grand rhinolophe ont été observés en hiver !
- Souterrain de la Chaufferie – Citadelle de Besançon : la Citadelle de Besançon a signé une convention Refuge pour les Chauves-souris en 2017. La zone occupée par les Grands rhinolophes n'est pas accessible au grand public.

### Bibliographie

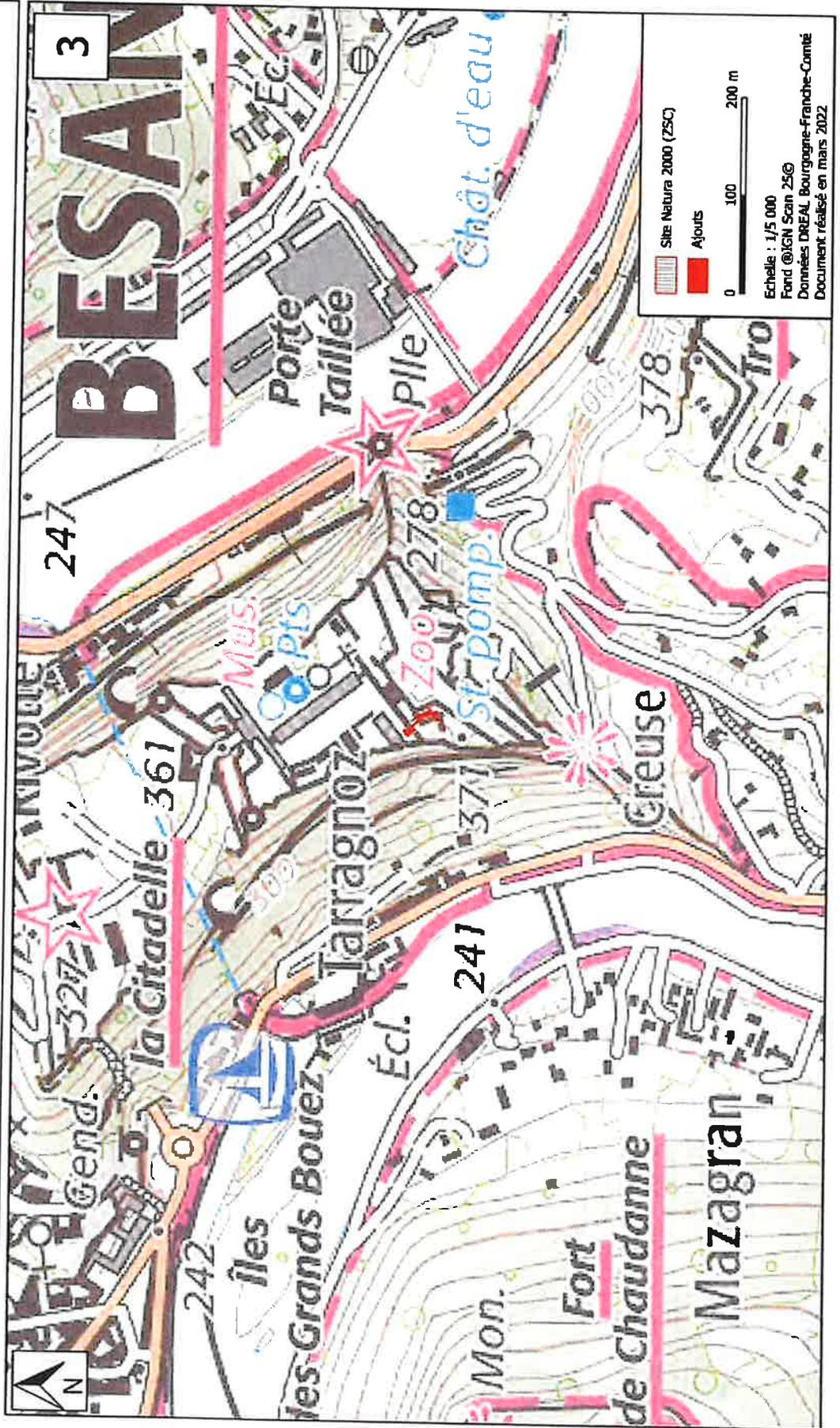
- ARTHUR, L., LEMAIRE, M. 2015. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 2<sup>ème</sup> ed., 544p.
- GUILLAUME C., LACOSTE A. (CPEPESC F-C), 2020. Rapport d'activité 2019 pour la subvention d'État « Actions en faveur des chiroptères en Franche-Comté » – CPEPESC Franche-Comté, 24p.
- GUILLAUME C., BILLARD F., LACOSTE A. (CPEPESC-FC), 2019. Rapport d'activité 2018 pour la subvention d'État « Actions en faveur des chiroptères en Franche-Comté » – CPEPESC Franche-Comté, 31p., 2 annexes.
- GUILLAUME C., BILLARD F., (CPEPESC-FC), 2018. Rapport d'activité 2017 pour la subvention d'État « Actions en faveur des chiroptères en Franche-Comté » – CPEPESC Franche-Comté, 23p., 3 annexes.
- FERREZ, Y, F. MORA, J.P. PAUL, S.Y. ROUE, M. CARTERON & B. FERNANE. 2008. Listes rouges d'espèces menacées en Franche-Comté - CSRPN du 17 janvier 2008. CBNFC, OPIE Franche-Comté, LPO Franche-Comté, CPEPESC Franche-Comté sous la direction de la DIREN Franche-Comté, Besançon, 42 pp.

Site Natura 2000  
 Moyenne vallée du Doubs  
 Directive Habitats - Zone spéciale de conservation FR4301294  
 Département du Doubs  
 Carte 2/3 : forêt de Chailluz

Modification de Zone spéciale de conservation



Echelle : 1/10 000  
 Fond ©IGN Scan 25©  
 Données DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
 Document réalisé en mars 2022



Site Natura 2000 (ZSC)

Ajouts

0 100 200 m

Echelle : 1/5 000  
 Fond ©IGN Scan 25G  
 Données DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
 Document réalisé en mars 2022